

Avril 2020

## COVID-19 Quels efforts vont être demandés aux salariés ?

### Remerciements aigres doux ?

Depuis le début de cette crise, Président de la République, Ministres, Dirigeants remercient les salariés d'EDF sur leur engagement et leur résilience pendant cette crise. On peut toutefois avoir quelques états d'âme sur cette reconnaissance, car il y a quelques mois, les mêmes, nous stigmatisaient en nous traitant de privilégiés. D'ailleurs ces « remerciements » vont peut-être se traduire de manière assez particulière et socialement non acceptable !

Le Président du CSE Central d'EDF SA a annoncé le 9 avril que la situation économique, compte tenu du contexte, allait amener l'entreprise à ouvrir une négociation en vue d'un accord qui portera sur :

- **La gestion des Congés Annuels**
- **La reprise d'activité**

Celui-ci a également indiqué que le gouvernement par ordonnance, avait rendu possible le chômage partiel pour les Industries Electriques et Gazières et qu'une réflexion allait être menée pour certaines populations de salariés au sein d'EDF SA.

#### Chômage partiel

EDF en rêvait-elle ? En tout cas, le gouvernement l'a fait ! Magnifique illustration des messages contradictoires : on reconnaît le caractère vital des services publics et notamment de l'énergie et le Gouvernement permet dans un même temps, le chômage partiel au sein des Industries Electriques et Gazières !!!

FO Energie et Mines tient à marquer **son opposition vigoureuse sur l'éventualité de recourir au chômage partiel dans la branche des IEG.**

Si l'entreprise DECIDE toutefois de mettre des salariés en chômage partiel, il est bien entendu **invisageable** pour FO que :

- Les salariés en chômage partiel subissent une perte de rémunération
- Tous les droits des salariés en chômage partiel ne soient pas garantis à 100%

#### Congés annuels

Sur ce sujet, le PDG avait indiqué qu'il allait faire preuve de pragmatisme et de souplesse... Nous attendons donc de cette future négociation des propositions permettant d'aboutir à une solution ne spoliant pas les salariés de leurs congés et repos.

FO n'acceptera pas des congés et RTT imposés d'autorité. D'autres leviers doivent être explorés telles que :

- Souplesse dans l'alimentation du CET
- Annulation des décisions d'écrêtement pour les salariés au Forfait Jour ou Accord 99

Un préalable indispensable à l'ouverture d'une négociation de bonne foi : les messages managériaux qui partent dans tous les sens doivent cesser dès à présent.

#### Reprise d'activité

Dans la reprise d'activité, la prévention, la préservation de la santé et la protection des salariés doit être la priorité de l'entreprise !

Afin de ne pas réitérer l'absence notoire de préparation des mesures liées au confinement, nous exigeons que les réflexions menées soient présentées au CSE Central.

**L'incompétence du Gouvernement, dans la gestion de cette crise, nous fait malheureusement craindre le pire sur la gestion du déconfinement.**

EDF, en tant qu'employeur, sera responsable des mesures mises en œuvre et devra en assumer les conséquences en ce qui concerne la protection, la santé et les conditions de travail des salariés.

**Cette crise sanitaire majeure doit amener l'entreprise à prendre des décisions exceptionnelles et hors normes, afin de veiller, en priorité, à votre santé, votre sécurité et vos conditions de travail.**

**FO ne validera, ni n'accompagnera, des décisions qui ne respectent pas votre engagement exemplaire dans les activités que vous menez.**

**Dans ce contexte troublé, FO continuera d'agir afin de défendre vos intérêts individuels et collectifs !**

**AGIR, NE PAS SUBIR**

[www.fnem-fo.org](http://www.fnem-fo.org)

